

**Assemblée générale**

Distr. générale
11 avril 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Points 123 et 137 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies****Financement de la Mission des Nations Unies
pour l'organisation d'un référendum
au Sahara occidental****Mission des Nations Unies pour l'organisation
d'un référendum au Sahara occidental : rapport
sur l'exécution du budget de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004
et projet de budget pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006****Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2003/04	41 529 500
Dépenses de 2003/04	38 850 800
Crédit ouvert pour 2004/05	41 860 000
Projet de budget du Secrétaire général pour 2005/06	46 328 400
Recommandation du Comité consultatif pour 2005/06	45 641 800



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, au paragraphe 16, les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à une réduction de 686 600 dollars par rapport à l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (voir A/59/629). On y trouvera aussi un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (A/59/736), le Comité consultatif a présenté ses vues et formulé des recommandations sur plusieurs questions qui intéressent toutes les opérations. Le présent rapport ne porte donc que sur les ressources de la MINURSO et les autres questions qui la concernent directement.

3. Les documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la Mission sont énumérés à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004

4. Sur la recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale, dans sa résolution 57/331 du 18 juin 2003, a décidé d'ouvrir pour inscription au compte spécial de la MINURSO, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004, un crédit de 43 401 000 dollars, comprenant un montant brut de 41 529 500 dollars (montant net : 38 488 500 dollars) pour le fonctionnement de la Mission, 1 433 100 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 438 400 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Cela correspondait à une réduction de 933 800 dollars par rapport à la proposition initiale du Secrétaire général d'un montant de 42 463 300 dollars (voir A/57/772/Add.2). Les dépenses pour l'exercice se sont chiffrées à un montant brut de 38 850 800 dollars (montant net : 36 408 000 dollars) (voir A/59/619, sect. III.A). Le solde inutilisé, d'un montant brut de 2 678 700 dollars (montant net : 2 080 500 dollars) correspond à un taux d'exécution du budget de 93,5 %.

5. Le solde inutilisé d'un montant brut de 2 678 700 dollars (montant net : 2 080 500 dollars) résulte principalement de la réduction des dépenses au titre du personnel international, en raison de l'achèvement des travaux de la Commission d'identification au 31 décembre 2003, plus tôt que prévu, et du rapatriement de tous les membres de la police civile dans leurs pays respectifs au 31 décembre 2003 à la suite du transfert des dossiers et documents de la Commission d'identification en un lieu sûr à l'Office des Nations Unies à Genève. D'autres économies ont été réalisées dans un certain nombre de domaines, notamment du fait que les postes de personnel recruté sur le plan national ont été pourvus à des classes inférieures (G-3, échelon 1) à celles des postes approuvés (G-4, échelon 1), que le remplacement d'observateurs de l'Union africaine fournis par des gouvernements a été retardé, que le Représentant spécial du Secrétaire général a effectué moins de déplacements officiels que prévu en raison de l'enlisement de la situation politique, que les

dépenses au titre des installations et infrastructures négociées dans le cadre d'un nouveau contrat-cadre ont été inférieures aux prévisions, du fait aussi de la réduction des dépenses au titre de l'équipement informatique et des rations en raison de l'achèvement précoce des travaux de la Commission d'identification et enfin, de la réduction des dépenses prévues au budget au titre de l'acquisition de véhicules et de détecteurs de métaux fournis par la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) et la Base de soutien logistique, respectivement.

6. Ces économies ont été en partie compensées par des dépenses supplémentaires au titre des transports aériens pour le remplacement de trois hélicoptères MI-8MT par trois MI-8MTV moyennant une augmentation du coût de location, pour des raisons opérationnelles et de sécurité, les hélicoptères MI-8MTV se prêtant mieux aux opérations dans le désert. Des ressources supplémentaires ont également été nécessaires pour les voyages d'observateurs militaires en raison de la hausse des tarifs aériens, l'engagement de fonds au titre des dépenses relatives aux contingents pour l'exercice 2001/02 pour lesquelles les engagements avaient été insuffisants au cours de cet exercice, la rémunération d'un consultant au titre d'une formation menée durant l'exercice précédent pour laquelle il n'y avait pas eu d'engagement de dépenses au cours de cet exercice, l'augmentation du nombre des stations terriennes en vue de fournir à des sites éloignés des services d'information et de communication, et des consultations médicales spécialisées d'intervenants privés.

7. Le Comité consultatif relève à la section III.B du rapport sur l'exécution du budget (A/57/619) qu'au titre des autres recettes et ajustements de l'exercice, il est indiqué un montant total de 1 194 000 dollars, dont 68 000 dollars d'intérêts créditeurs, 204 000 dollars de recettes diverses et accessoires, 3 000 dollars d'ajustements sur exercices antérieurs et 910 000 dollars de réduction ou d'annulation d'engagements d'exercices extérieurs. Il note que, conformément à la demande qu'il avait faite dans son précédent rapport (A/58/759/Add.2), une ventilation et des explications concernant les engagements d'exercices antérieurs ont été communiquées (voir annexe I du présent rapport).

8. On trouvera dans les paragraphes ci-après concernant le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 les observations du Comité consultatif quant aux renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre des divers objets de dépenses.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Pour plusieurs raisons, il n'a pas été possible cette année au Secrétariat de fournir systématiquement les données les plus à jour concernant certaines questions, en temps voulu, pour que ces données figurent dans les rapports des diverses opérations de maintien de la paix; cela concerne les questions suivantes : a) dépenses pour l'exercice en cours; b) tableau d'effectifs; c) état de remboursement des dépenses au titre des contingents/unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et des indemnités payables en cas de décès et d'invalidité; d) solde de trésorerie des missions; et e) état des contributions. Ces données sont donc présentées dans des tableaux d'ensemble, qui sont annexés au

rapport général du Comité consultatif sur les opérations de maintien de la paix (A/59/736).

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

A. Mandat et résultats prévus

10. Dans sa résolution 1570 (2004) du 28 octobre 2004, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 30 avril 2005, conformément à l'option du statu quo proposée par le Secrétaire général, en maintenant la mission à ses effectifs précédents. Vu l'absence d'accord entre les parties et l'impasse politique constatée par le Secrétaire général, le Conseil de sécurité a prié celui-ci de lui présenter un rapport d'étape sur l'évolution de la situation et sur l'ampleur et le concept d'opérations de la Mission en donnant de plus amples précisions au sujet d'une éventuelle réduction des effectifs de celle-ci, y compris les personnels civil et administratif, dans les trois mois suivant l'adoption de la résolution. Dans son rapport du 27 janvier 2005 (S/2005/49), le Secrétaire général a indiqué que la MINURSO avait entrepris un examen approfondi de la structure de sa composante administrative et de ses autres composantes civiles et qu'il serait en mesure de rendre compte au Conseil des résultats de cet examen, notamment sur l'éventuelle réduction des effectifs de la Mission, dans son prochain rapport, qui serait soumis au Conseil de sécurité fin avril 2005.

11. Le Comité consultatif rappelle que conformément à la résolution 1541 (2004) du Conseil de sécurité, le Département des opérations de maintien de la paix a procédé, en septembre 2004, à une étude des effectifs militaires nécessaires pour permettre à la MINURSO de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées (voir S/2004/827). **Le Comité consultatif regrette qu'en raison de la lenteur du processus d'examen, les incidences d'une réduction du mandat de la Mission sur les composantes administratives et civiles n'aient pas pu être établies en temps voulu pour l'élaboration du budget 2005/06. Il est prêt à examiner toutes éventuelles propositions budgétaires pour l'exercice 2005/06 résultant de l'examen en cours de la Mission par le Conseil de sécurité, dès qu'elles seront disponibles.**

12. Le Comité consultatif reconnaît les progrès accomplis dans la formulation du budget grâce au recours à des techniques axées sur les résultats, et dans la présentation des réalisations. Il estime néanmoins que, dans plusieurs domaines, les résultats obtenus sont présentés en termes vagues et imprécis, tels que « Consultations régulières entre le Représentant spécial du Secrétaire général et le Comité international de la Croix-Rouge », alors même que les activités correspondantes auraient pu facilement être quantifiées. Le Comité souligne une fois encore l'importance qu'il accorde à l'utilisation d'indicateurs de succès précis et quantitatifs, chaque fois que cela est possible, pour permettre une analyse plus objective des progrès et des efforts accomplis en vue des réalisations escomptées. **Le Comité encourage à poursuivre l'amélioration et les efforts de cohérence dans la présentation du cadre budgétaire axé sur les résultats.**

B. Ressources nécessaires

13. Le Comité consultatif note une hausse globale de 10,7 %, soit 4 468 400 dollars, des prévisions totales de dépenses pour 2005/06, par rapport au montant de 41 860 000 dollars alloué durant l'exercice en cours.

1. Personnel militaire

	<i>Effectif approuvé pour 2004/05^a</i>	<i>Effectif prévu pour 2005/06^b</i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Taux de vacance de postes</i>
Observateurs militaires	203	203	195	3,9
Membres des contingents	27	27	27	–
Membres de la police civile	81	8	6	25,0
Total	311	238	228	4,2

^a Effectif autorisé le plus élevé pour l'exercice.

^b En raison de la suspension des activités de la Commission d'identification, 73 postes de membres de la police civile demeurent autorisés mais n'ont pas été budgétisés pour l'exercice.

14. Une augmentation de 382 100 dollars (soit 6,3 %) par rapport au crédit de l'exercice en cours, est proposée au titre du personnel militaire et de police pour 2005/06. Le crédit au titre du matériel appartenant aux contingents pour l'exercice se terminant le 30 juin 2005 représentait un montant total de 15 200 dollars et les prévisions pour l'exercice 2005/06 s'élèvent à 68 200 dollars. Ces augmentations résultent principalement de la hausse des frais de transport aériens pour les observateurs militaires, sur la base des plus récents tarifs du marché, et des nouvelles méthodes de remboursement du matériel appartenant aux contingents.

2. Personnel civil

	<i>Effectif approuvé pour 2004/05^a</i>	<i>Effectif prévu pour 2005/06^b</i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Taux de vacance de postes</i>
Personnel international	302	145	123	15,2
Personnel recruté dans le pays	128	128	110	14,1
Personnel fourni par des gouvernements	10	10	3	70,0
Total	440	283	236	16,6

^a Effectif autorisé le plus élevé pour l'exercice.

^b En raison de la suspension des activités de la Commission d'identification, 157 postes de personnel international demeurent autorisés mais n'ont pas été budgétisés pour l'exercice.

15. Pour l'exercice 2005/06, il est proposé une baisse de 388 600 dollars (soit 2,1 %), par rapport au crédit alloué pour 2004/05 au titre du personnel civil et des dépenses connexes. Ainsi qu'il ressort du paragraphe 14 du projet de budget (A/59/629), cette diminution tient principalement au fait que les dispositions budgétaires ont été calculées sur la base des barèmes de traitement propres à la

Mission établis à partir des dépenses effectives moyennes par classe au cours de l'exercice précédent, comme il était recommandé dans le précédent rapport du Comité consultatif (A/58/759/Add.2).

16. Les prévisions de dépenses au titre du personnel international pour l'exercice 2005/06 sont fondées sur un taux de vacance de postes de 6 % alors qu'un taux de 10 % avait été appliqué pour l'élaboration du précédent budget. **Le taux de vacance effectif au 31 décembre 2004 étant de 14 %, le Comité consultatif est d'avis qu'une modification des paramètres budgétaires pour les prévisions de dépenses informatiques n'est pas justifiée à ce stade. Il recommande en conséquence que le taux de vacance de postes soit maintenu à 10 %.**

17. **Bien qu'aucun poste nouveau n'ait été demandé, le Comité consultatif considère que la présentation générale de l'état des effectifs prête à confusion et manque de transparence, en particulier pour ce qui est des postes gelés en raison de l'interruption des travaux de la Commission d'identification, des postes de responsables de la sécurité autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/295 du 18 juin 2004 qui n'ont pas été budgétisés, des postes pourvus à des classes inférieures à celles autorisées et des postes vacants au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (voir annexes II et III). Il convient en outre de clarifier les relations entre le niveau de ressources autorisé, les ressources effectivement allouées, et le mandat et les tâches à accomplir.** À la demande du Comité consultatif, il a été communiqué un organigramme modifié de la Mission indiquant les postes pourvus (voir annexe IV).

18. Le Comité consultatif note, au vu des données supplémentaires qui lui ont été communiquées, qu'au cours de l'exercice 2003/04, 16 postes de personnel international et 22 postes de personnel recruté dans le pays ont été transformés de contrats de la série 300 en contrats de la série 100. En 2004/05, il est prévu de transformer 8 autres postes de personnel international et 6 autres postes de personnel recruté dans le pays et, en 2005/06, 3 autres postes de personnel international et 9 autres postes de personnel recruté dans le pays seront susceptibles d'être transformés.

19. Le Comité a été informé que cinq postes d'administrateur restent pourvus à des classes inférieures à celles des postes budgétisés, dont un poste de sous-secrétaire général chef de cabinet occupé par un fonctionnaire de la classe D-1, un poste de juriste de la classe P-5 occupé par un fonctionnaire de la classe P-4, un poste de fonctionnaire de l'information de la classe P-4 occupé par un fonctionnaire de la classe P-3, un poste d'assistant au service de la gestion des installations occupé par un fonctionnaire de la classe G-7 et un poste d'assistant informatique de la classe P-2 occupé par un agent de la classe FS-5 du Service mobile. **Le Comité consultatif est d'avis que, lorsque des postes sont régulièrement pourvus à des classes inférieures, il convient de revoir le crédit nécessaire pour le poste de classe supérieure.**

20. S'agissant des postes vacants, il a été porté à la connaissance du Comité que sur les 143 postes de personnel international autorisés et budgétisés, 2 postes d'administrateur et 6 postes du Service mobile se trouvent actuellement à différents stades du processus de recrutement, et que 12 postes sont en attente jusqu'à l'issue de l'examen en cours sur la gestion. **Le Comité consultatif prie la MINURSO de ne prendre aucune décision qui préjugerait l'issue de l'examen en cours sur la gestion. Il a tout lieu de croire que les propositions qui résulteront de l'examen**

seront fondées sur les classes effectives des postes pourvus et que les postes vacants feront l'objet d'une nouvelle justification, ou seront supprimés.

21. Dans sa résolution 58/295, l'Assemblée générale a autorisé la création de 2 postes de personnel international (personnel du Service mobile) et 15 postes de personnel recruté dans le pays pour la MINURSO, sous réserve que les dépenses de personnel afférentes à ces postes soient financées dans le cadre du budget de la Mission pour l'exercice en cours. Ces postes de responsables de la sécurité sont inscrits dans le projet de budget pour 2005/06.

3. Dépenses opérationnelles

<i>Montant alloué en 2004/05</i>	<i>Montant prévu en 2005/06</i>
17 108 300	21 583 200

22. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 marque une augmentation de 4 474 900 dollars, soit 26,2 %, par rapport au crédit alloué pour l'exercice en cours. L'augmentation des dépenses prévues au titre de la formation, des transports aériens, des installations et infrastructures, ainsi que du matériel médical, est l'un des principaux facteurs de cette variation.

Formation

23. Le Comité consultatif note que le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2003/04 n'indique pas clairement la ventilation des dépenses et activités relatives à la formation, en ce qui concerne notamment les consultants, les voyages et l'utilisation du centre de formation interne de la Mission. Celle-ci indique qu'un montant imprévu de 10 500 dollars a été nécessaire pour acquitter des frais de consultation liés à la formation qu'il lui a fallu supporter en 2002/03, lesquels n'avaient pas fait l'objet d'engagements de dépenses durant cet exercice. À sa demande, le Comité a reçu des données supplémentaires concernant la formation interne pour l'exercice 2003/04, notamment des précisions sur les formes de stages proposés ainsi que sur le nombre et le type de participants pour chaque stage, faisant ressortir qu'au total 374 membres du personnel civil et 28 observateurs militaires en avaient bénéficié.

24. Le Comité consultatif note que conformément à la demande qu'il avait formulée dans son précédent rapport (A/58/759/Add.2), les ressources proposées au titre de la formation, y compris les voyages, les services de consultants et les fournitures diverses, sont présentées séparément à la section II.C du document budgétaire pour 2005/06. Pour l'exercice 2005/06, la Mission demande une hausse substantielle des ressources liées à la formation par rapport aux prévisions de dépenses pour l'exercice en cours, dont un crédit de 32 000 dollars au titre des consultants et de 51 000 dollars au titre des fournitures et services, soit une augmentation de 21 % par rapport au crédit de 40 000 dollars demandé pour l'exercice en cours. Les ressources demandées au titre des voyages liés à la formation sont maintenues à un niveau pratiquement stable de 161 000 dollars, en légère augmentation par rapport au crédit de 160 000 dollars pour l'exercice en cours. Le Comité consultatif rappelle qu'au cours des débats relatifs au budget pour

l'exercice en cours, il lui avait été dit que la création d'un centre de formation interne à la Mission entraînerait une réduction des dépenses au titre des voyages liés à la formation, objectif qui ne paraît pas avoir été atteint. **Le Comité consultatif réaffirme qu'à son avis, plus il y aura de personnel formé à des compétences propres aux missions, plus les ressources nécessaires à ce titre devraient diminuer, tout comme celles requises au titre des voyages liés à cette formation, en particulier dans le cas de missions dont les effectifs n'augmentent plus ou sont en cours de réduction. Il demande que dans les futures propositions budgétaires, il soit fourni une justification claire des programmes de formation envisagés, notamment quant aux compétences particulières requises pour la mission au nombre d'agents appelés à suivre la formation.**

Transports aériens

25. Les dépenses totales au titre des opérations aériennes durant l'exercice 2003/04 se sont élevées à 6 432 100 dollars, soit un dépassement de 920 300 dollars (16,7 %) par rapport au crédit alloué de 5 511 800 dollars. Comme il est expliqué au paragraphe 17 du rapport sur l'exécution du budget (A/59/619), le dépassement s'explique principalement par l'augmentation du coût de la location de trois hélicoptères MI-8MTV destinés à remplacer trois MI-8MT pour des raisons opérationnelles et des raisons de sécurité, les hélicoptères MI-8MTV se prêtant mieux aux opérations dans le désert. Conformément à la nouvelle approche du Département des opérations de maintien de la paix, les contrats relatifs à ces appareils ont été basés sur une structure de dépenses calculée en fonction des heures effectives plutôt que d'un forfait. **De l'avis du Comité consultatif, la présentation de changement dans le rapport sur l'exécution du budget et les informations complémentaires pouvait prêter à confusion et induire en erreur, tant pour ce qui est du nombre d'appareils à la disposition de la MINURSO que des heures de vol effectives. Il demande que dans les futurs documents budgétaires, la clarification de ce type de situation fasse l'objet d'une attention particulière.**

26. **Le Comité consultatif appelle l'attention sur les observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations aériennes. Il prie la Mission de surveiller étroitement l'utilisation des appareils et de procéder à une étude de gestion quant à la sous-utilisation des moyens aériens, en vue d'établir une évaluation réaliste des ressources nécessaires à la Mission et de réduire l'écart entre les heures de vol effectives et les heures budgétisées.**

27. S'agissant de l'exercice 2005/06, le montant estimatif du coût des transports aériens s'élève à 12 432 400 dollars, soit une augmentation de 5 178 900 dollars (71,4 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice en cours. Comme il est expliqué au paragraphe 20 du projet de budget (A/59/629), la variation s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés au nouveau contrat conclu pour la location de 2 avions-cargos, de 1 avion de transport de passagers et de 3 hélicoptères.

Technologie de l'information et des communications

28. Le Comité consultatif relève dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2003/04 que les dépenses effectives au titre des transmissions se sont élevées à 827 800 dollars, soit une augmentation de 22,4 % par rapport au crédit

ouvert, d'un montant de 676 000 dollars. Le dépassement s'explique par l'augmentation du nombre de stations terriennes, qui est passé de 4 à 11, ce qui a permis de fournir des services d'information et de communication complets à chacun des 10 sites éloignés. Lors d'un échange de vues avec les représentants du Secrétaire général, il a été expliqué au Comité que, du point de vue de la Mission, la fourniture de services d'information et de communication à l'ensemble des sites aurait dû intervenir depuis longtemps et qu'elle était indispensable à l'efficacité des opérations d'une mission confrontée à des difficultés logistiques importantes pour atteindre des régions éloignées. **Sans faire objection à ces dépenses, le Comité souligne que les dépenses non budgétisées devraient être maintenues à un niveau minimum et qu'elles devraient être directement liées à des besoins opérationnels. Des éléments justificatifs à cet égard auraient dû figurer dans le rapport sur l'exécution du budget.**

Carburants et lubrifiants

29. La MINURSO a informé le Comité consultatif, à sa demande, de la modification de ses procédures de budgétisation et de récapitulation des dépenses au titre des carburants et lubrifiants en 2003/04, lesquelles ne figurent plus dans la rubrique des services collectifs de distribution mais font l'objet d'une rubrique distincte. **Le Comité souligne que la présentation de ce changement dans le document budgétaire et les éléments d'information complémentaires manquait de transparence, et qu'il n'a été fourni aucune explication sur les écarts entre le crédit alloué et les dépenses résultant du changement de code de compte ni aucune indication quant à l'inscription compensatoire correspondante. Il demande qu'à l'avenir, la présentation de ce type de situation exceptionnelle fasse l'objet d'une attention particulière.**

Matériel médical

30. Le crédit supplémentaire de 80 200 dollars au titre du matériel médical correspond principalement au remplacement d'un appareil de radiographie datant de 1994. Il a été indiqué au Comité consultatif, à sa demande, que la durée de vie moyenne d'un tel appareil est de cinq ans dans un contexte opérationnel.

Contributions volontaires

31. À sa demande, le Comité consultatif a obtenu des précisions sur les contributions volontaires budgétisées et non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (voir annexe V).

V. Conclusion

32. La décision que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MINURSO pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 est énoncée au paragraphe 23 du rapport sur l'exécution du budget (A/59/619). Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 2 678 700 dollars, ainsi que le montant correspondant aux autres recettes et ajustements, qui s'élève à 1 194 000 dollars, soient portés au crédit des États Membres selon des modalités qui devront être arrêtées par l'Assemblée.

33. La décision que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MINURSO pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 est énoncée au paragraphe 26 du projet de budget (A/59/629). **Le Comité consultatif recommande que soit acceptée la demande du Secrétaire général, sous réserve des observations et commentaires présentés ci-dessus. Compte tenu des recommandations qu'il a énoncées plus haut au paragraphe 16, le Comité recommande que le montant des prévisions budgétaires de 46 328 400 dollars pour le fonctionnement de la Mission soit réduit de 686 000 dollars. En conséquence, il recommande que l'Assemblée générale alloue un montant brut de 45 641 800 dollars (montant net : 43 105 900 dollars) au titre du fonctionnement de la MINURSO pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/59/619)
- Projet de budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/59/629)
- Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/759, Add.2)
- Résolution 58/309 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
- Résolution 58/295 de l'Assemblée générale sur le renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies
- Rapports du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2004/827 et S/2005/49)
- Résolution 1570 (2004) du Conseil de sécurité

Annexe I

Réduction d'engagements d'exercices antérieurs 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant	Explications
I. Personnel militaire et de police		
Observateurs militaires	197,0	Le solde inutilisé provient d'une réduction des dépenses au titre des excédents de bagage et poids de fret autorisés.
Contingents militaires	62,3	Les économies résultent de la réduction des montants effectivement dus au titre du matériel appartenant aux contingents en raison de carences du matériel.
Police civile	16,2	Le solde inutilisé résulte d'une réduction des dépenses au titre des excédents de bagage et poids de fret autorisés.
Total partiel : personnel militaire et de police	275,5	
II. Personnel civil		
Personnel international	25,5	Le solde inutilisé résulte d'une réduction des dépenses effectives au titre des voyages pour congé dans les foyers, les agents ayant opté pour le versement de la somme forfaitaire.
Total partiel : personnel civil	25,5	
III. Dépenses opérationnelles		
Personnel fourni par des gouvernements	0,2	Le solde inutilisé résulte d'une réduction des dépenses effectives au titre des voyages.
Consultants	23,4	Les économies résultent d'une réduction par rapport aux prévisions du nombre de jours effectifs de travail du consultant agissant en qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général.
Voyages	3,8	Le solde inutilisé résulte de diverses petites économies réalisées sur le règlement des voyages.
Installations et infrastructures	205,3	Les économies résultent principalement de la réduction de taille progressive de la Commission d'identification entraînant l'annulation d'engagements.
Transports terrestres	64,7	Les économies résultent principalement d'une réduction des frais de transport par rapport aux prévisions ainsi que d'abattements obtenus des fournisseurs pour des retards de livraison.
Transports aériens	198,8	Les économies résultent d'une réduction du nombre d'heures de vol utilisées.
Transmissions	2,6	Les économies résultent du crédit accordé par le fournisseur d'accès.
Informatique	24,1	Les économies résultent principalement de la réduction de taille progressive de la Commission d'identification entraînant l'annulation d'engagements.
Services médicaux	50,0	Des fonds avaient été réservés en vue d'une lettre d'attribution prévue pour la fourniture de services médicaux. Néanmoins, celle-ci n'ayant pu être finalisée, il en est résulté des économies.

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Explications</i>
Fournitures, services et matériels divers	44,7	Les économies résultent principalement de dépenses inférieures aux prévisions pour la formation menée à Brindisi.
Total partiel : dépenses opérationnelles	617,4	
Total	918,3	

Annexe II

Postes pourvus à des classes inférieures à celles des postes autorisés au 23 février 2005

<i>Classe du poste</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Classe effective</i>
SSG	Chef de cabinet	D-1
P-5	Juriste	P-4
P-4	Fonctionnaire de l'information	P-3
P-3 ^a	Assistant au service de la gestion des installations	G-7
P-2	Assistant informatique	FS-5

^a Poste P-3 de responsable du service de la gestion des installations autorisé dans le budget. Le fonctionnaire perçoit une indemnité de fonctions alignant sa rémunération sur celle de la classe P-2.

Annexe III**Postes existants au sein du Bureau du Représentant spécial
du Secrétaire général et du Bureau des affaires politiques**

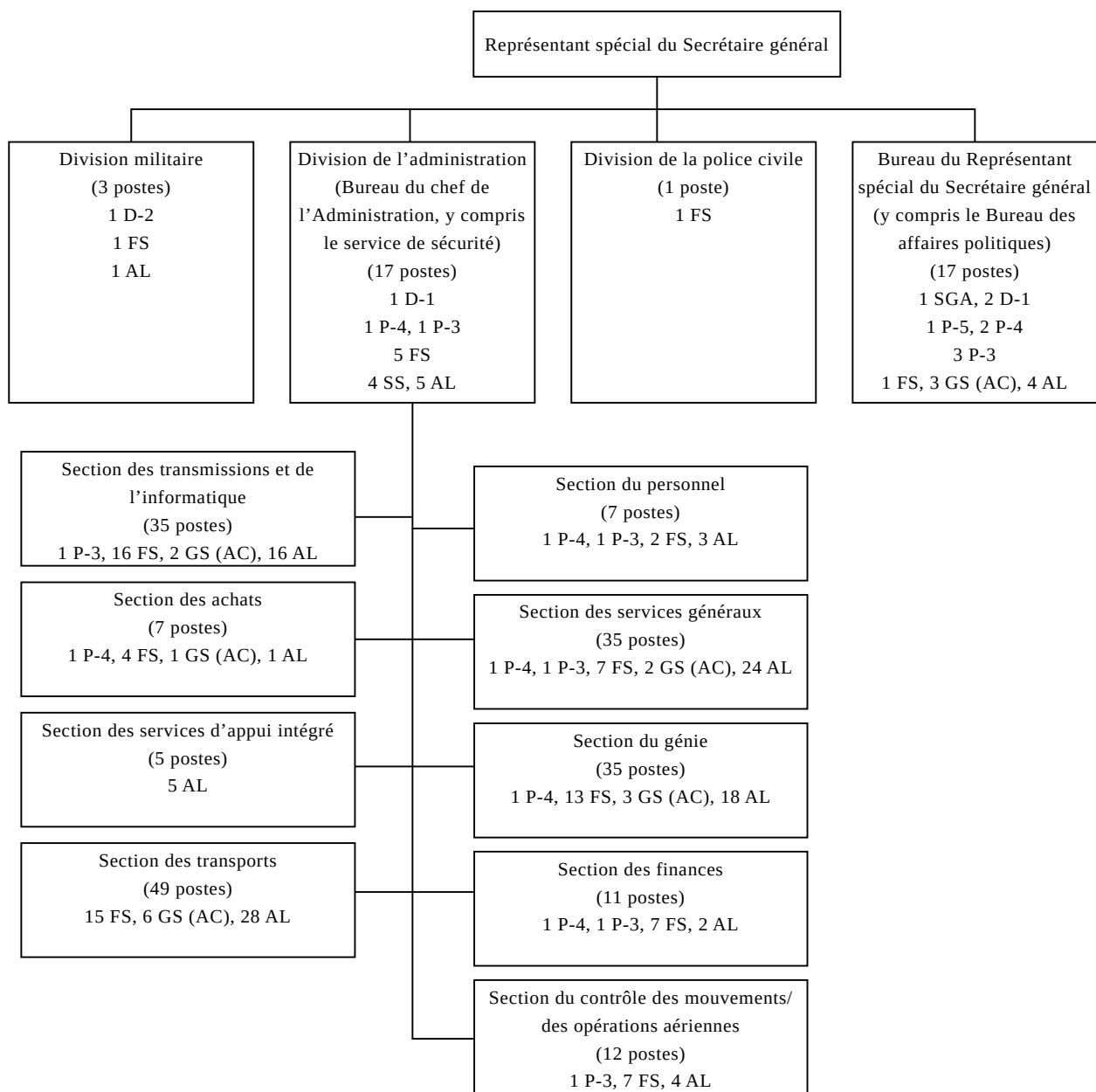
<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Classe du poste</i>	<i>Poste vacant/pourvu</i>	<i>Classe effective</i>	<i>Observations</i>
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général				
Représentant spécial du Secrétaire général	SGA	Pourvu	SGA	
Sous-Secrétaire général	SSG	Pourvu	D-1	
Chef du Service administratif	D-1	Pourvu	D-1	
Juriste	P-5	Vacant		
Fonctionnaire de l'information (hors classe)	P-5	Vacant		
Spécialiste des questions politiques	P-4	Pourvu	P-4	
Fonctionnaire de l'information	P-4	Pourvu	P-3	
Assistant personnel	FS-6	Pourvu	G7	
Assistant administratif	G-6	Pourvu	G-6	
Assistant administratif	G-6	Pourvu	G-3	
Assistant administratif	G-6	Vacant		En cours de recrutement
Assistant aux systèmes d'information	G-6	Pourvu		Détaché au Service des communications et des technologies de l'information
Assistant aux systèmes informatiques	FS-6	Pourvu		
Employé	GL-1B ^a	Pourvu	GL-1B	
Bureau des affaires politiques				
Spécialiste hors classe des questions politiques	P-5	Pourvu	P-5	
Spécialiste des questions politiques	P-4	Pourvu	P-4	
Spécialiste des questions politiques	P-3	Pourvu	P-3	
Spécialiste des questions politiques	P-3	Pourvu	P-3	
Fonctionnaire de l'information	P-2	Vacant		

<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Classe du poste</i>	<i>Poste vacant/pourvu</i>	<i>Classe effective</i>	<i>Observations</i>
Spécialiste des questions politiques	P-2	Vacant		
Spécialiste des questions politiques	P-2	Vacant		
Fonctionnaire de l'information	P-2	Vacant : détaché à la Section des achats		En cours de recrutement

^a Personnel local.

Annexe IV

Organigramme : postes pourvus



Abréviations : FS = agent du Service mobile; GS = agents des services généraux; AC = autres classes; AL = agent local; SS = agent du service de sécurité.

Annexe V

Détail des contributions budgétisées et non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

A. 2003/04

<i>Contributions volontaires en nature (budgétisées)</i>	<i>Montant</i>
1. Gouvernement marocain : repas	2 554,3
Total	2 554,3
2. Gouvernement algérien :	
– Produits alimentaires	280,2
– Services collectifs (électricité, eau, gaz)	21,4
– Carburant pour les véhicules	12,4
– Services aéroportuaires (redevance d’atterrissage)	2,7
– Personnel, cuisiniers et agents d’entretien	13,0
Total	329,7
3. Front POLISARIO	200,0
Total	3 084,0

<i>Contributions volontaires en nature (non budgétisées)</i>	<i>Montant</i>
L’accord sur le statut des Forces/de la Mission comprend :	
1. Les locaux fournis par le Gouvernement marocain	3 103,0
2. Les locaux fournis par le Gouvernement algérien	81,6
Total	3 184,6

Résumé

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur réelle</i>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	3 084,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	3 184,6
Total	6 268,6

B. 2005/06

<i>Contributions volontaires en nature (budgétisées)</i>	<i>Montant</i>
1. Gouvernement marocain : repas	2 588,4
Total	2 588,4
2. Gouvernement algérien :	
– Produits alimentaires	280,2
– Services collectifs (électricité, eau, gaz)	21,4
– Carburant pour les véhicules	12,4
– Services aéroportuaires (redevance d’atterrissage)	2,7
– Personnel, cuisiniers et agents d’entretien	13,0
Total	329,7
3. Front POLISARIO	200,0
Total	3 118,1

<i>Contributions volontaires en nature (non budgétisées)</i>	<i>Montant</i>
L’accord sur le statut des Forces/de la Mission comprend :	
1. Les locaux fournis par le Gouvernement marocain	3 103,0
2. Les locaux fournis par le Gouvernement algérien	81,6
Total	3 184,6

Résumé

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur réelle</i>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	3 118,1
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	3 184,6
Total	6 302,7